



« Irrigation par Goutte à Goutte et clôture » d'un périmètre fruitier à Agnam Lidoubé

Compte Rendu de réalisation du projet 2020

La mise en place en 2018 d'un verger de 1 ha au sein du périmètre maraîcher de Doumga Rindiaw, puis d'un autre sur ½ ha à Agnam Lidoubé en 2019, donne pleine satisfaction : les arbres se développent bien du fait de l'« attention des maraîchères ». Dans 3 - 4 ans, ces arbres bénéficieront au maraîchage : ombrage, régénération des sols, contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

A la différence de Doumga, le verger de Agnam est implanté à l'écart de la parcelle de maraîchage. Aussi, fin 2019, les femmes nous ont sollicité pour :

- 1 - remettre en état une clôture très abîmée pour éviter la divagation des chèvres ;
- 2 - mettre en place une irrigation par Goutte à Goutte à partir d'un château d'eau existant.

Avec l'appui de la Mairie de Massy, nous avons répondu à cette demande. La dépense totale a été de 2617 € (cf. devis dans la demande de subvention). Quant au résultat, écoutons ce qu'en disent les femmes du Comité de Gestion du Jardin (CGJ) :

« 140 arbres fruitiers ont été plantés en août 2019. Depuis un an, la plantation de la majorité des arbres a réussi et leur évolution est appréciable. Avant, les femmes du CGJ s'organisaient en 3 groupes de 12 pour arroser les arbres du matin au soir. Avec l'installation des gouttes à gouttes, une seule personne s'active pour ouvrir la vanne : donc les bénéficiaires ont accepté ce système qui est économique en eau et qui leur permet de gagner du temps pour d'autres travaux du jardin. La clôture du jardin est beaucoup plus renforcée et depuis les chèvres n'entrent plus pour tout abîmer. »

Et pour les deux années à venir ? Les résultats encourageants à Doumga et Agnam nous ont conforté dans l'élaboration pour 2021 – 2022 du projet « Les Vergers du Fuuta » : mettre en place 2 vergers supplémentaires, de 2 ha chacun, dans chacun des 2 villages, avec en compléments aux arbres : du maraîchage à Doumga et des cultures fourragères pour élevage de bovins à Agnam. Au-delà, quand les fruitiers produiront (3 à 4 ans), nous projetons de mettre en place un atelier artisanal agroalimentaire commun aux 2 villages pour la transformation et/ou la conservation des fruits : une nouvelle activité génératrice de revenus pour les bénéficiaires.

Xavier Guyon et Michèle Zaparucha – Janvier 2021

AGIR Essonne



Etape 1 : plantation des arbres fruitiers (hivernage 2019)



Etape 2 : arbres fruitiers et culture de « compléments » (oignons)



Etape 3 : le château d'eau (existant) pour l'irrigation par Goutte à Goutte



Etape 4 : La goutte à Goutte : citronnier, manguiers et corossolier